

L'écotourisme, facteur de développement durable dans un contexte de mondialisation ?

Le cas de Madagascar¹

Djohary ANDRIANAMBININA et Géraldine FROGER

*Université d'Antananarivo, C3ED-M, Madagascar /
Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines,
C3ED UMR IRD-UVSQ n° 063, France*

C'est à partir des années 1990 qu'on assiste à la promotion de l'écotourisme :

Autour du monde, l'écotourisme a été acclamé comme une panacée : une façon de financer la conservation et la recherche scientifique, de protéger les écosystèmes vierges et fragiles, de bénéficier aux communautés rurales, de promouvoir le développement dans les pays pauvres, de renforcer la sensibilité écologique et culturelle, d'insuffler une conscience sociale et environnementale à l'industrie touristique, de satisfaire et d'éduquer les touristes, et même, d'après certains, de bâtir la paix mondiale (Honey, 1999, cité par Tardif, 2003, p. 2).

Cet engouement pour l'écotourisme s'est manifesté sur le plan scientifique, avec un nombre croissant d'études et de publications issues de différentes disciplines, et sur le plan politique avec la consécration par les Nations unies de l'année 2002 comme « année internationale de l'écotourisme »².

Dans un contexte de mondialisation, où les pays en développement (PED) sont souvent en mal de spécialisation internationale tout en étant soumis aux conditionnalités de l'aide, Madagascar s'est positionnée sur

¹ Les auteurs tiennent à remercier Jonathan Tardif pour ces remarques et commentaires sur une version antérieure de cette contribution. Ils remercient également Florence Galletti et Philippe Méral pour leur relecture et leurs suggestions ; toutefois, ils restent seuls responsables de la version finale de cette contribution ainsi que des erreurs qui pourraient subsister.

² L'évènement culminant a été le Sommet mondial de l'écotourisme, organisé à l'initiative de l'Organisation mondiale du tourisme (OMT) et du Programme des Nations unies pour l'environnement (PNUE), qui s'est tenu à Québec en mai 2002.

le champ du développement durable et a mis, au premier plan de ses dispositifs institutionnels, l'écotourisme comme instrument de développement durable :

L'avantage de Madagascar par rapport à d'autres pays est de pouvoir combiner la gestion et la protection de son patrimoine écologique exceptionnel avec un tourisme nouveau : le tourisme écologique. Cette forme de tourisme associée au tourisme local et/ou traditionnel pourrait se révéler à terme comme l'un des secteurs les plus importants pour l'apport de devises (ministère de l'Économie et du Plan, 1990, p. 38).

Appuyée par la Banque mondiale, des agences internationales et des organisations non gouvernementales, Madagascar a en effet élaboré un Plan national d'action pour l'environnement (PNAE) qui vise à lutter contre la dégradation de l'environnement, à promouvoir des modes durables de gestion des ressources naturelles, et à intégrer les préoccupations environnementales dans la planification économique et sectorielle.

Ce PNAE, dont la réalisation a été amorcée avec l'adoption de la Charte malgache de l'environnement en 1990, comporte trois phases dans lesquelles l'écotourisme occupe une place non négligeable, surtout au travers de la mise en place et de la pérennisation du réseau d'aires protégées³ :

- La première phase (programme environnemental I ; 1991-1997) a vu la création de l'Association nationale pour la gestion des aires protégées (ANGAP), association chargée de la coordination et du suivi des activités au niveau des aires protégées ;
- La deuxième phase (programme environnemental II ; 1997-2002) est caractérisée par la mise en place de politiques de dévolution de la gestion des ressources naturelles. La gestion directe des aires protégées est confiée à l'ANGAP, dont l'objectif est d'assurer l'effectivité de la conservation et le développement de l'écotourisme. L'écotourisme est considéré comme une activité génératrice de revenus et d'emplois dans le cadre de programmes communaux ou intercommunaux de gestion durable de la biodiversité ;
- L'objectif de la troisième et dernière phase (programme environnemental III ; 2003-2008) est de pérenniser les actions de conservation de manière à ce que l'autonomie financière de ces dernières

³ Les aires protégées constituent des lieux privilégiés pour la pratique de l'écotourisme, qui dépend en grande partie des ressources naturelles. Mais elles n'en sont pas pour autant des lieux exclusifs : tout site présentant un intérêt écologique est susceptible d'être voué à l'écotourisme. L'avantage des aires protégées est que leur organisation favorise la gestion des activités touristiques en limitant les impacts négatifs éventuels.

res soit assurée. L'écotourisme apparaît comme un élément important de financement durable du réseau d'aires protégées, d'une part, et de justification de la politique de conservation, d'autre part (Carret et Loyer, 2003).

L'écotourisme est-il pour autant un véritable facteur de développement durable dans les pays moins avancés ? Il est difficile de répondre à une telle question, sachant qu'il existe de multiples interprétations du développement durable et que cette notion ne fait pas toujours l'unanimité. Toutefois, sans considérer l'écotourisme comme une solution miracle, il est intéressant d'analyser les potentialités d'une telle activité au regard du développement durable. Pour ce faire, nous reviendrons, dans un premier temps, sur les différentes définitions de l'écotourisme pour tenter d'en appréhender les multiples facettes et les ambiguïtés. Nous analysons les impacts hypothétiques de cette activité pour nous focaliser sur un « modèle » d'écotourisme comme activité capable d'assurer un développement durable sous certaines conditions. Ensuite, nous mettons en perspective ce « modèle » au regard d'études de cas à Madagascar. L'objectif de cette contribution n'est pas d'étudier l'ensemble des impacts de l'écotourisme sur la totalité du territoire de l'île mais de dégager quelques faits stylisés pour mettre en perspective les apports théoriques de l'écotourisme à la réalisation d'un développement durable à un niveau local.

I. L'écotourisme, une notion polysémique aux impacts multiples

A. L'écotourisme, définitions et interprétations

Tout comme le développement durable, la notion d'écotourisme n'a pas de définition unique et précise. Chaque auteur propose « sa » définition, avec des éléments de convergence et de divergence qui rendent difficile une appréhension claire de ce qu'est l'écotourisme.

Ce terme est récent⁴ : on estime sa première apparition dans la littérature en 1978 (Miller, 1978, cité dans Ashton et Ashton, 1993), le développement de l'activité elle-même datant environ des années 1990. Selon Tardif (2003), la vulgarisation du terme est associée à Elizabeth Boo (1990) qui reprend la définition formulée par Ceballos-Lascuràin en 1987. Quelques définitions courantes que l'on rencontre dans la littérature académique ou dans des rapports sur l'écotourisme figurent dans le tableau 1.

⁴ Même s'il n'utilise pas le terme en tant que tel, Budowski (1976) évoque les enjeux de la relation entre le tourisme et l'environnement en faisant comprendre le sens contemporain donné à l'écotourisme.

Tableau 1 : Quelques définitions de l'écotourisme

| | |
|--|---|
| Ceballos-Lascuràin (1987) cité dans Boo (1990) | Forme de tourisme qui consiste à visiter des zones naturelles relativement intactes ou peu perturbées, dans le but d'étudier et d'admirer le paysage, les plantes et animaux sauvages qu'elles abritent, de même que toute manifestation culturelle (passée et présente), observable dans ces zones. |
| Ziffer (1989) | Forme de tourisme qui s'inspire avant tout de l'histoire naturelle d'une région, notamment de ses cultures autochtones, qui nécessite aussi une gestion active de la part du pays ou de la région d'accueil, qui prend l'engagement d'établir et de maintenir les sites de concert avec les résidents, d'assurer une commercialisation appropriée, d'assurer l'application de la réglementation et d'affecter les recettes de l'entreprise au financement de la gestion de la terre et au développement communautaire. |
| Société internationale de l'écotourisme (1991) | Forme de voyage responsable, dans les espaces naturels, qui contribue à la protection de l'environnement et au bien-être des populations locales. |
| Ceballos-Lascuràin (1996) | Forme de voyage responsable sur le plan environnemental, visite de milieux naturels peu perturbés dans le but d'apprécier la nature – ainsi que toute manifestation culturelle passée ou présente observable de ces milieux –, encourageant la conservation, ayant un impact négatif très limité et s'appuyant sur une participation très active des populations locales dans le but de générer des avantages. |
| Honey (1999) | Voyage à destination de zones naturelles fragiles et intactes – habituellement des aires protégées – visant un effet négatif très limité, s'adressant la plupart du temps à des petits groupes, favorisant l'éducation des visiteurs, générant des fonds pour la conservation, supportant directement le développement économique des milieux d'accueil et la prise en charge du développement par les communautés locales et favorisant le respect des différentes cultures et des droits humains. |
| OMT-PNUE (2002), cité par Tourisme Québec (2003) | L'écotourisme rassemble toutes les formes de tourisme axées sur la nature et dans lesquelles la principale motivation du tourisme est d'observer et d'apprécier la nature ainsi que les cultures traditionnelles qui règnent dans les zones naturelles. Il comporte une part d'éducation et d'interprétation. Ce sont des groupes restreints, des petites entreprises locales spécialisées, ou des opérateurs étrangers de dimensions variables qui organisent, gèrent ou commercialisent des circuits écotouristiques, habituellement pour de petits groupes. L'écotourisme limite les retombées négatives sur l'environnement naturel et socioculturel. Il favorise la protection des zones naturelles : en procurant des avantages économiques aux communautés d'accueil, aux organismes et administrations qui veillent à la préservation de zones naturelles, en créant des emplois et des sources de revenus pour les populations locales et en faisant davantage prendre conscience aux habitants du pays comme aux touristes de la nécessité de préserver le capital naturel et culturel. |

| | |
|------------------------|---|
| Tourisme Québec (2003) | Forme de tourisme, qui favorise la découverte d'un milieu naturel tout en préservant son intégrité, qui comprend un volet éducatif (interprétation des composantes naturelles ou culturelles du milieu), qui favorise une attitude de respect envers l'environnement, qui repose sur les notions de développement durable et qui entraîne des bénéfices socio-économiques pour les communautés locales et régionales. |
|------------------------|---|

Source : Tardif (2003, p. 3), complété par les auteurs

Cet échantillon de définitions nous permet d'illustrer l'évolution des différentes perceptions à l'égard du terme.

L'écotourisme est d'abord identifié à un tourisme de nature (Ceballos-Lascuràin, 1987, cité dans Boo, 1990) : dans le milieu des années 1980, c'est la « recherche d'une proximité avec la nature » qui passe au premier plan. Les définitions plus récentes mettent l'accent sur divers principes associés au développement durable : maintien des sites visités (minimisation des impacts environnementaux et conservation des ressources) et satisfaction des besoins des pays et régions hôtes ; Ziffer (1989) insiste sur le rôle actif des pays et régions d'accueil pour que l'écotourisme aille de pair avec un développement local. Si l'écotourisme est défini comme une forme particulière de tourisme durable⁵, il comprend aussi des principes particuliers : il s'exerce dans des milieux naturels peu perturbés (Société internationale de l'écotourisme, 1991 ; Ceballos-Lascuràin, 1996) ; il correspond à une forme de tourisme « communautaire » et « participatif » lorsque les communautés locales sont intégrées dans sa planification et son développement (Ceballos-Lascuràin, 1996 ; Honey, 1999) ; il comprend un volet éducatif et d'interprétation du patrimoine naturel et culturel (Honey, 1999 ; OMT-PNUE, 2002 ; Tourisme Québec, 2003) ; enfin, il se prête mieux aux voyages individuels ou en petits groupes (Honey, 1999 ; OMT-PNUE, 2002).

Hall (2003) distingue l'écotourisme d'autres formes de tourisme qui ne se limitent pas au tourisme en milieu naturel ; il le distingue du tourisme durable (philosophie qui s'adresse aux promoteurs), du tourisme responsable (faisant référence à la façon de voyager du touriste lui-même), du tourisme équitable (souci que les retombées économiques du tourisme soient équitables) et du tourisme social (accès aux vacances

⁵ Les principes du tourisme durable ont été arrêtés par l'Organisation mondiale du tourisme dès 1988 : le tourisme durable doit permettre la satisfaction des besoins actuels des touristes et des régions-hôtes, tout en protégeant et en mettant en valeur les opportunités pour le futur. Il conduit à une gestion des ressources permettant de satisfaire les besoins économiques, sociaux et esthétiques tout en préservant l'intégrité culturelle, les processus écologiques essentiels et la diversité biologique.

pour les travailleurs et les classes défavorisées), et ce même s'il comprend certains principes des formes de tourisme mentionnées.

Les différentes interprétations possibles de l'écotourisme peuvent aller d'un écotourisme focalisé sur l'environnement à celui centré sur l'espèce humaine, d'un écotourisme poussé à un écotourisme discret, de l'action à la passivité et d'un écotourisme pur et dur à un écotourisme amateur dont l'expérience se borne aux tour-opérateurs (Weaver, 1998).

Si les définitions et les interprétations actuelles sont nombreuses, l'écotourisme, dans une vision globalisante :

- est axé sur la nature (sans être synonyme de tourisme vert ou de tourisme d'aventure⁶),
- comporte une composante éducative et culturelle (sans se limiter à un tourisme culturel pour autant⁷),
- repose sur le respect de principes de durabilité environnementale, économique et socioculturelle, et
- correspond à une forme de tourisme communautaire qui impliquerait totalement et activement les communautés locales dans l'ensemble de la filière.

Dans une vision moins globalisante, la notion d'écotourisme prend en compte deux thèmes récurrents :

- la conservation des écosystèmes composant le site visité ;
- la création des retombées économiques (y compris pour les communautés résidentes à proximité et/ou au sein du site visité).

Selon la vision adoptée, l'étude des impacts de l'écotourisme ne sera pas la même ; la première, plus complète, rend difficile toute évaluation globale de l'écotourisme (les impacts étant très nombreux et risquant de se neutraliser entre eux). La seconde, moins complète, relevant d'une définition anthropocentrique du développement durable, présente l'avantage de constituer une première étape importante pour rendre compte des effets économiques et environnementaux de l'écotourisme, et aussi pour

⁶ L'écotourisme se distingue du tourisme vert car il ne consiste pas en une simple contemplation de la nature. Il se distingue également du tourisme d'aventure qui se déroule aussi dans un milieu naturel, mais est plutôt associé à un certain danger, lié aux conditions physiques de déplacement ou à des risques inhérents au milieu. Le tourisme d'aventure revêt différentes formes, allant de l'aventure extrême à l'aventure douce. Dans ce dernier cas, les risques sont réduits, mais il subsiste un parfum d'aventure lié au fait que l'expérience sort de l'ordinaire du client. La compatibilité entre l'écotourisme et le tourisme d'aventure n'est donc pas systématique.

⁷ Le tourisme culturel pouvant être pratiqué hors des milieux naturels.

dégager des conditions nécessaires à la réussite des projets écotouristiques, même si elles n'en restent pas moins suffisantes.

B. Des multiples impacts de l'écotourisme à la « modélisation » de cette activité comme facteur d'un développement durable

Quelle que soit la démarche adoptée, il convient d'indiquer, même de manière non exhaustive, les effets hypothétiques principaux, tant positifs que négatifs, de l'écotourisme aux niveaux environnemental, économique et socioculturel⁸.

Nous nous inspirons du travail réalisé par Tardif (2003) qui recense un certain nombre d'impacts positifs et négatifs de l'écotourisme (voir tableau 2, *infra*)⁹.

Au-delà de cet inventaire, et de par ces caractéristiques, l'écotourisme devrait idéalement s'accompagner de retombées socio-économiques et environnementales positives (impact social et environnemental minimum, implication active des populations locales pour des retombées économiques maximales et une dynamisation de l'économie locale).

La suite de nos développements porte sur ces retombées de l'écotourisme pour tester cette hypothèse aux niveaux théorique et empirique. Sur la base du travail réalisé par Chaboud *et al.* (2004), nous montrons comment le modèle du « cycle vertueux » permet de rendre compte des conditions d'efficacité de l'écotourisme comme facteur de développement durable (la dimension socioculturelle étant mise au second plan).

⁸ Les effets socioculturels sont plus difficiles à identifier et à quantifier que les effets environnementaux et économiques : « Les impacts sociaux et culturels du tourisme renvoient aux changements induits dans les systèmes de valeur, les comportements individuels, les relations familiales, les modes de vie collectifs, le niveau de sécurité, la conduite morale, les expressions créatives, les cérémonies traditionnelles et l'organisation des communautés » (Fox, 1997, cité par Tardif, 2003, p. 8).

⁹ L'analyse des divers impacts de l'écotourisme doit être alimentée par une pluralité d'études de cas même s'il convient d'aborder tout travail de terrain avec une certaine prudence (Buckley, 2003). La recherche en écotourisme gagnerait aussi à croiser des méthodes quantitatives et qualitatives dans une même étude (Tardif, 2003).

Tableau 2 : Les divers impacts de l'écotourisme

| Écotourisme et effets sur l'environnement | |
|---|---|
| <p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Encourage la protection de l'environnement (dans les aires protégées). – Incite à la restauration et à la conservation des habitats naturels. – Avantages environnementaux (protection hydrologique des bassins versants). | <p>Impacts négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Risque de dépassement de la capacité de charge de l'environnement dû à une croissance rapide du nombre d'écotouristes (effets d'encombrement ; activités récréatives non contrôlées ; perturbation de la faune ; érosion ; etc.). – Valeur financière donnée à la nature qui perd de son « authenticité ». |
| Écotourisme et effets économiques | |
| <p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Génération de revenus directs grâce aux écotouristes. – Initiation de projets de développement et financement de micro-projets de développement par les organismes d'aide. – Source de revenus indirects (effet multiplicateur, augmentation de la vente de produits locaux, etc.). – Création d'emplois directs (service d'accueil, transporteurs, guides, etc.). – Propension des écotouristes à fréquenter des attractions culturelles et patrimoniales comme compléments. – Avantages économiques d'une utilisation durable des aires protégées valorisées par l'écotourisme (recherche médicale, plantes médicinales). | <p>Impacts négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Investissements (infrastructures hôtelières, etc.). – Coûts de démarrage et coûts du maintien des sites en l'état (acquisition de terrains, établissement d'aires protégées, surveillance, etc.). – Incertitude des revenus (cf. réduction du nombre de touristes suite à la crise politique à Madagascar en 2002). – Coûts dus aux importations de produits étrangers pour satisfaire les écotouristes. – Coûts d'opportunité liés à la substitution de l'activité écotouristique aux autres activités traditionnelles. – Coûts de planification touristique pour les autorités publiques. |
| Écotourisme et effets socioculturels | |
| <p>Impacts positifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Sensibilisation des écotouristes et des populations locales à l'environnement. – Expériences esthétiques et spirituelles. – Ouverture d'esprit. – Accessibilité des expériences à un large éventail de la population. | <p>Impacts négatifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> – Facteur de destructuration sociale (divisions claniques). – « Effet de jardin zoologique » avec la commercialisation de rites culturels et l'observation de cérémonies religieuses. – Domination des élites étrangères et non appropriation des projets écotouristiques par les populations locales. – Opposition de cultures (écotouristes ; populations locales) avec possible ressentiment des uns envers les autres. |

Source : Adapté de Tardif (2003, p. 7)

En théorie, l'écotourisme est une incitation à la gestion durable des ressources naturelles, ou encore un instrument de conservation de la biodiversité et des écosystèmes menacés, en particulier dans les PED (Boo, 1990 ; WWF, 1995 ; Goodwin, 1996 ; Bookbinder *et al.*, 1998).

Sous certaines conditions, l'écotourisme peut favoriser la protection de zones naturelles grâce aux programmes de conservation qu'il suscite, ces derniers étant financés par des organismes d'aide ou des organisations non gouvernementales (Brandon, 1996). Ensuite, les touristes issus des pays industrialisés expriment un important consentement à payer pour la conservation de la biodiversité dans les PED. Les retombées économiques correspondantes pourraient servir à financer la conservation des écosystèmes des pays en question (Gössling, 1999). Enfin, il peut exister des changements de comportement. À titre illustratif, certains auteurs comme Wunder (2000), Wearing (2001) ou Lindberg *et al.* (1996), estiment que les revenus générés par l'écotourisme servent à améliorer le niveau de vie des communautés locales, les incitant à réduire leur pression sur l'environnement : les diverses activités écotouristiques (guides, artisanat à destination des touristes, gardiennage, etc.) peuvent se substituer¹⁰ aux activités traditionnelles moins respectueuses de l'environnement (exploitation irrationnelle et illicite des ressources forestières, agriculture sur brûlis, braconnage, prélèvement d'espèces de la faune et de la flore, etc.). Un lien homme-nature pourra être rétabli, même si celui-ci risque d'être artificiel dans un premier temps, dans la mesure où la protection de l'environnement ne serait motivée que par les revenus générés par l'écotourisme. Dans ce cadre, l'écotourisme serait une stratégie doublement gagnante (stratégie *win-win*).

Pour que l'écotourisme soit considéré comme facteur de développement durable, il doit avoir des retombées socio-économiques en contribuant au développement des communautés locales (Boo, 1990), qui devraient être impliquées activement dans l'ensemble de la filière (Lequin, 2001). Comme le souligne Tardif (2003, p. 8), « de par son emphase sur les voyages individuels ou en petits groupes, il serait utopique de croire que l'écotourisme puisse insuffler une vigueur nouvelle à l'économie d'un pays en difficulté. Cependant, nous pouvons reconnaître le fort potentiel de cette activité à améliorer l'économie locale ».

Théoriquement, l'écotourisme favorise la création d'emplois (services d'accueil des touristes avec retombées financières à l'échelle locale,

¹⁰ Notons que les possibilités de substitution risquent d'être partielles lorsque les retombées économiques liées à l'écotourisme ne sont pas immédiates et assez conséquentes.

transporteurs, guides permanents¹¹ et temporaires¹², etc.) ; il dynamise aussi l'économie locale *via* la génération de revenus directs (Lindberg *et al.*, 1996 ; Honey, 1999 ; Scheyvens, 1999) et le financement de micro-projets. À Madagascar, jusqu'à 50 % des droits d'entrée perçus par l'ANGAP à l'entrée des aires protégées et acquittés par les touristes (DEAP) servent au financement de micro-projets de développement au sein des villages en périphérie de l'aire protégée ; sous réserve que ce mode de gestion soit efficace et qu'il permette d'initier un nombre suffisant de micro-projets, il peut favoriser le développement local des communautés. Des revenus indirects sont aussi générés par les activités écotouristiques avec l'augmentation de la vente de produits locaux, par exemple. Cette condition n'est remplie que si ce sont des producteurs locaux qui fournissent les infrastructures d'accueil du site (hôtels et restaurants) et s'il y a augmentation de vente de produits locaux par vente directe aux touristes. Des effets multiplicateurs sont donc à espérer.

Si l'écotourisme recèle un fort potentiel pour le développement de l'économie locale, il n'en reste pas moins que plusieurs éléments viennent nuancer cette appréciation positive (Ceballos-Lascurain, 1996 ; Tardif, 2003). Par exemple, les emplois créés pour les membres des communautés sont souvent secondaires, sous-payés et saisonniers (gardiens, femmes de ménages, etc.), les « meilleurs » emplois étant détenus par des personnes extérieures aux communautés. Une grande part des bénéfices économiques que l'écotourisme est susceptible d'engendrer ne revient pas à l'économie locale : les sommes dépensées par les touristes vont d'abord aux compagnies aériennes internationales, aux agences de voyage des pays du Nord organisant les voyages « clés en main », ainsi qu'aux importateurs de biens de consommation, plus familiers aux voyageurs¹³. Les recettes économiques de l'écotourisme

¹¹ Les guides permanents sont présents toute l'année, y compris en saison où aucun touriste n'est présent (saison des pluies à Madagascar par exemple). Leur tâche, outre le guidage des touristes, est de maintenir les infrastructures touristiques en bon état.

¹² Par exemple, les guides temporaires n'ont un contrat avec un parc naturel que durant la période de haute saison touristique (de juin à novembre à Madagascar).

¹³ Si la Banque mondiale estime que 55 % des dépenses touristiques dans les PED sont captées par les pays du Nord, la proportion irait jusqu'à 90 % selon d'autres analyses (Koch, 2001). Selon Wilkie et Carpenter (1998) qui citent IRG (1992), « la plus grande source des fuites [de revenus] est constituée par les billets d'avion, qui sont le plus gros poste de dépense pour un voyage (33 %), et sont rarement captés par des compagnies nationales assez faibles. Les voyagistes internationaux (23 %) sont la deuxième source de fuite de revenus. Les droits d'entrée dans les aires protégées et les salaires des guides locaux constituent seulement 120 \$ (2,5 %) des 4 850 \$ dépensés par l'écotouriste européen moyen en Afrique » (*ibid.*, p. 10). Il est difficile de réduire ces fuites dans les PED car le plus souvent, peu de fournisseurs de services

sont parfois modestes sur le court terme, et les micro-projets financés peuvent paraître dérisoires eu égard aux besoins vitaux des communautés locales.

De même, théoriquement, l'écotourisme stimule la protection de l'environnement et encourage la restauration et la conservation des habitats naturels (Weaver, 1998). Toutefois, s'il est mal géré et planifié, l'écotourisme peut avoir des impacts négatifs sur l'environnement. À titre illustratif, « au Zimbabwe, l'exceptionnelle forêt humide entourant les chutes Victoria serait irrémédiablement endommagée à cause du piétinement des milliers de visiteurs (...). Au Kenya, on a montré dans plusieurs parcs que les guépards ont modifié leur comportement de chasse à cause du tourisme » (Wilkie et Carpenter, 1998, p. 15).

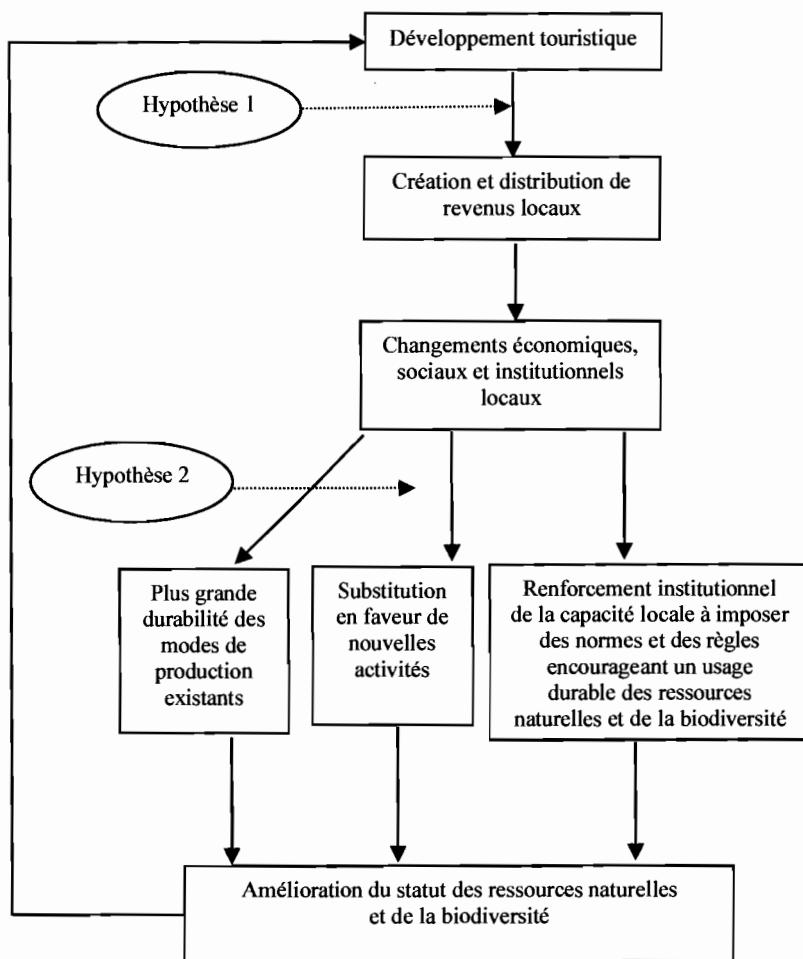
En occultant ces limites, Chaboud *et al.* (2004) ont étudié les conditions nécessaires à l'existence d'un « cycle vertueux » de l'écotourisme (voir figure 1, *infra*). Un développement local sera la condition préalable à l'amélioration de l'état de la nature, objet des visites. Plus précisément, la création et la distribution de revenus issus de l'écotourisme induiraient ou favoriseraient des changements sociaux et institutionnels locaux, qui se traduirraient par des changements dans les modes d'usage, de gestion et d'exploitation de l'environnement. Ces derniers iraient dans le sens d'une amélioration de l'état de la biodiversité et des habitats naturels, qui agirait, de manière rétroactive, positivement sur l'attrait écotouristique d'un site et les possibilités de développement.

Pour être vérifié, ce cycle doit reposer sur deux hypothèses principales :

- La première, relative à la création et à la distribution de revenus locaux « significatifs », suppose une participation importante des communautés locales à la mise en place, à la gestion et au développement des activités touristiques. L'autre condition, sous-jacente à la vérification de cette première hypothèse, correspond à la « capacité locale » à répondre aux opportunités d'emplois et d'activités que crée l'écotourisme.
- La seconde hypothèse, selon laquelle la conservation serait favorisée, suppose que soient remplies les conditions suivantes : une plus grande durabilité des modes de production traditionnels, une substitution d'activités nuisibles à l'environnement par des activités plus « respectueuses », des changements ou renforcements institutionnels allant dans le sens d'une plus grande durabilité.

locaux ont suffisamment de capitaux à investir dans les infrastructures nécessaires pour attirer les touristes (Ceballos-Lascurain, 1996).

Figure 1 : Le « cycle vertueux » de l'écotourisme



Source : Chaboud *et al.* (2004, p. 16), inspiré de Wunder (2000)

Ces éléments hypothétiques méritent d'être validés ou invalidés par des études de cas sur les potentialités de l'écotourisme. D'ailleurs, Chaboud *et al.* (2004) ont réalisé une étude comparative sur les sites d'Anakao et d'Ifaty/Mangily à Madagascar. Nous proposons, dans la suite de cette contribution, de tester ce modèle sur deux autres sites – la région des sept lacs au sud-ouest de Madagascar et le parc national de Ranomafana dans les hautes terres du Sud-Est.

II. L'écotourisme, facteur de développement durable à Madagascar ? Analyse à partir de deux études de cas¹⁴

Madagascar, île continent dans le sud-ouest de l'océan indien¹⁵, figure parmi les dix grands sites de la diversité biologique mondiale et possède l'un des écosystèmes les plus riches du monde¹⁶. Avec un indicateur de développement humain égal à 0,469 US \$ en 2002, et classée au 150^e rang (sur 177), Madagascar figure également parmi les pays les plus pauvres de la planète : sept Malgaches sur dix vivent en dessous du seuil de pauvreté avec un PIB par tête de 250 US \$ en 2003 (PNUD, 2004).

L'engouement pour l'écotourisme à Madagascar est croissant : l'île veut attirer 500 000 touristes en 2007 ; le secteur touristique est en plein essor avec une croissance moyenne par an de 4 % pendant les années 1990 et de 10 % à la fin des années 1990¹⁷ ; il a permis la création d'emplois directs (15 574 en 1999 et 18 690 en 2003, soit une hausse de 20 %) et est une source importante de devises¹⁸ ; sur les 160 000 person-

¹⁴ Cette section résulte du travail réalisé par Djohary Andrianambinina dans le cadre du programme IFB coordonné par Christian Chaboud (2002-2004), *Enjeux sociaux et économiques de la biodiversité dans un contexte de grande pauvreté : la côte ouest de Madagascar*, et de l'ATI soutenue par l'Institut de recherche pour le développement (IRD), coordonnée par Catherine Aubertin (2004-2006), *Effets sociaux, économiques et environnementaux des aires protégées : des aires protégées aux territoires de conservation*. Elle repose sur des enquêtes et entretiens réalisés de novembre 2002 à octobre 2004.

¹⁵ Avec 587 014 kilomètres (superficie de la France et du Benelux réunis), c'est la quatrième plus grande île du monde après le Groenland, la Papouasie Nouvelle-Guinée et Bornéo.

¹⁶ À titre d'exemple, sur 200 000 espèces répertoriées, à peu près 150 000 sont endémiques.

¹⁷ Le nombre de touristes est passé de 138 253 en 1999 à 170 208 en 2001. La crise politique de 2002 s'est traduite par une baisse considérable du nombre de touristes (61 674 seulement) et de 80 % de l'activité en général ; les derniers chiffres datent de 2003 : 109 802 touristes sont venus à Madagascar de janvier à septembre 2003. Source : ministère de la Culture et du Tourisme, Office national du tourisme à Madagascar, <http://www.tourisme.gov.mg/investir/stats.cfm>, consulté en juillet 2005.

¹⁸ Le montant estimé de devises est de 625,9 milliards de francs malgaches (FMG) en 1999 (soit environ 103,4 millions d'euros), de 821 milliards de FMG en 2000 (soit 132 millions d'euros), de 755,5 milliards de FMG en 2001 (soit 128,5 millions d'euros), de 243,9 milliards de FMG en 2002 (soit 36,7 millions d'euros), et de 213,4 milliards de FMG pour le premier semestre 2003 (soit 30,3 millions d'euros). Source : ministère de la Culture et du Tourisme, Office national du Tourisme à Madagascar, <http://www.tourisme.gov.mg/investir/stats.cfm>, consulté en juillet 2005. Base des équivalences : un euro = 6 053 FMG en 1999, un euro = 6 214 FMG en 2000, un euro = 5 881,4 FMG en 2001, un euro = 6 615,5 FMG en 2002, un euro = 7 051,9 FMG en 2003.

nes ayant visité Madagascar en 2000, plus de la moitié (55 %) ont effectué le déplacement pour l'écotourisme (Carret et Loyer, 2003) ; l'écotourisme connaît la croissance la plus rapide de l'industrie du voyage dans les années 1990 avec un taux annuel se situant entre 10 et 30 %¹⁹ ; les aires protégées actuelles (où est promu l'écotourisme) attirent un nombre de plus en plus important de visiteurs à Madagascar (100 000 visites pour 2001) ; en rapportant le nombre total de visiteurs étrangers pénétrant sur les aires protégées au total des arrivées touristiques dans une même année, les écotouristes constituent 30 % de la demande touristique totale de Madagascar durant les années 1990 : cette évolution devrait s'accentuer compte tenu du potentiel spécifique de l'île (diversité des paysages, faune et flore, diversité des sites naturels, etc.)²⁰.

L'objectif de cette seconde section est d'évaluer les impacts effectifs de l'écotourisme tant sur le développement local que sur l'incitation à la gestion durable des ressources naturelles. Nous avons vu que l'écotourisme est un tourisme qui a lieu dans les milieux naturels peu dégradés. Il est très souvent directement lié à la présence d'aires protégées, en raison des paysages uniques qu'elles abritent. Cependant, il peut avoir lieu dans des sites non statutairement classés comme aires protégés, dans lesquels les caractéristiques biologiques et physiques et les paysages sont autant d'attraits touristiques. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu deux sites : le premier, dans la région des sept lacs, est un site d'intérêt biologique hors cadre des aires protégées malgaches actuelles, tandis que le second, le parc de Ranomafana, correspond à un site faisant partie du réseau actuel d'aires protégées à Madagascar.

A. Le cas du site des sept lacs²¹

1. Les particularismes du site

La forêt des sept lacs se trouve à 70 km à l'est de la ville de Tuléar²², dans le Fivondronana²³ de Tuléar II. Se situant dans un relief fortement accidenté, le site fait partie du plateau de Belomotse, un massif forestier d'une superficie estimée à 10 500 ha dans la région du sud-ouest de

¹⁹ Source : <http://madagascar-contacts.com/fasp/sectourindex.htm>.

²⁰ *Ibid.*

²¹ Cette étude a été réalisée à l'aide d'enquêtes effectuées entre novembre 2002 et décembre 2003.

²² Tuléar est le chef lieu de province de la région du sud-ouest de Madagascar.

²³ Le Fivondronana représente une circonscription administrative comprise entre la province et la commune, traduite tantôt par sous-préfecture, tantôt par préfecture (Chaboud *et al.*, 2004).

Madagascar. La forêt des sept lacs couvre une part des quatre communes rurales suivantes : Adranovory, Vatolatsake, Ambohimahavelona et Tongobory. Le site est géré par les villages de Mahaleotsy et d'Ifanato se trouvant respectivement sur le territoire des deux dernières communes. En traversant la zone, une rivière forme une douzaine de lacs organisés en cascades. L'appellation « sept lacs » s'explique par l'accès-sibilité aisée aux sept principaux lacs en aval, à proximité de la route.

Le site étudié fait partie des forêts sèches tropicales du sud-ouest de Madagascar qui sont parmi les écosystèmes les plus riches au monde, avec une faune et une flore uniques (WWF, 2002). Les plantes (*didieracées* et *euphorbes*) s'adaptent au climat aride et au sol très pauvre, donnant à la région un paysage spectaculaire. Les lémuriens les plus connus à Madagascar (*Lemur catta* et *Propithecus v. verreauxi*) et plusieurs espèces d'oiseaux, de reptiles et d'amphibiens sont endémiques à cette région.

Comme dans l'ensemble de la région du sud-ouest, la forêt des sept lacs et les ressources naturelles qu'elle abrite subit de fortes pressions induites par l'activité humaine. La culture sur brûlis du maïs et du manioc pour la consommation familiale contribue fortement au défrichement. Cette menace est accentuée par l'exportation de maïs vers l'île de la Réunion. Le défrichement est aussi dû à la production de charbon de bois pour approvisionner les habitants de la ville de Tuléar. Ces populations consomment d'importantes quantités de bois d'œuvre et de bois de chauffe prélevées dans cette forêt naturelle. Les feux de brousse constituent une menace importante, notamment les feux de pâture (WWF, 2002).

2. Les structures de gestion du site

En 1998, à Madagascar, avec l'aide du Service d'appui à la gestion environnementale (SAGE), une structure de gestion intercommunale et de concertation a été mise en place pour préserver l'ensemble de la forêt de Belomotse. Cette structure dénommée FKMB (Fikambanan'ny Kaomina Miaro ani'i Belomotse)²⁴ est composée d'autorités locales, de deux communautés locales de bases (COBA²⁵) rattachées respectivement aux villages de Mahaleotse et d'Ifanato et réunies en une associa-

²⁴ « Association Intercommunale de la Forêt de Belomotse », notre traduction.

²⁵ La COBA est un groupement volontaire d'individus, unis par les mêmes intérêts et obéissant à des règles de vie communes. Elle peut regrouper les habitants d'un ou de plusieurs villages. Une commune comprend le plus souvent plusieurs COBA, et une COBA peut recouvrir le territoire de plusieurs communes. La COBA est dotée de la personnalité morale et fonctionne comme une organisation non gouvernementale avec des statuts, une assemblée générale et un organe exécutif (décret 2000-027).

tion dénommée FIMPIAFAMA²⁶, d'opérateurs économiques, de notables, d'agriculteurs, d'associations de femmes, d'éleveurs et de pêcheurs. La zone des sept lacs est prioritaire au sein du PNAE. Les principaux partenaires de cette structure sont :

- le SAGE, qui contribue au renforcement des capacités de la FKMB dans la promotion de l'écotourisme et la mise en place d'un projet de Parc naturel régional.
- le WWF (World Wildlife Fund) et l'ANGAP, qui assurent l'assistance à la mise en place des petites infrastructures touristiques²⁷ ;
- La Banque mondiale qui, au travers du FID (Fonds d'intervention pour le développement) et du PSDR (Programme de soutien au développement rural), appuie la FKMB dans l'élaboration et la mise en œuvre des plans communaux de développement (PCD) ;
- l'Université de Tuléar, qui assure la formation de guides villa-geois, en matière de création de circuits et de sentiers botaniques ;
- la Fondation Tany Meva, qui soutient l'inventaire de l'écosystème et la mise en œuvre d'activités alternatives à celles exerçant des effets nuisibles sur l'environnement.

L'implication de ces divers acteurs confirme l'importance de la conservation de la zone.

Dans le cadre d'une approche que tous souhaitent participative, l'État malgache a fait adopter une loi particulière, dite GELOSE (Gestion locale sécurisée des ressources naturelles renouvelables). Cette loi, datant du 30 septembre 1996, vise essentiellement à confier à des communautés locales de base (COBA) la gestion de certaines ressources relevant du domaine de l'État, situées dans leur terroir, afin de mieux les protéger²⁸ ; à cette fin, un contrat d'une durée limitée (3 puis 10 ans) est passé entre une ou des COBA, l'État représenté par le chef de cantonnement des eaux et forêts, et la commune.

²⁶ Association pour la protection de la forêt d'Ifanato et de Mahaleotse.

²⁷ Il s'agit de la construction d'aires de camping et de toilettes au sein du site.

²⁸ Toute COBA peut demander un transfert de gestion des ressources naturelles et fixe un système de gestion adéquat : réglementation de l'accès aux ressources, modalités de vente, typologie des droits et répartition des revenus. Elle doit faire appel à un médiateur environnemental (obligatoirement lors de sa première demande) ; ce dernier l'assiste dans l'élaboration du règlement d'accès aux ressources, les modalités de vente, etc. Les médiateurs sont indépendants, agréés et n'ont pas de pouvoir autoritaire. Ils sont rémunérés par l'Office national de l'environnement (ONE) durant la phase expérimentale (programme environnemental II) et le seront ultérieurement par le demandeur.

Dans le site étudié, c'est en décembre 1999 dans le cadre de la dite loi GELOSE, que la gestion de la forêt domaniale des sept lacs a été transférée aux COBA des deux villages sus-cités à la suite de la demande de la FIMPIAFAMA, association villageoise les représentant. Cette dernière a fait appel à un médiateur, le SAGE, pour l'assister dans le processus de transfert de gestion des ressources naturelles. Le contrat de gestion passé comprend :

- une convention signée entre la FIMPIAFAMA, les maires des deux communes concernées et le représentant de la circonscription régionale des eaux et forêts (CIREF) ;
- une carte manuscrite localisant la forêt des sept lacs et les villages concernés ;
- un cahier des charges du transfert de gestion de la forêt comprenant les types admis d'exploitation des ressources (comme la cueillette des plantes médicinales) et celles qui ne le sont pas (comme la pêche dans le septième lac). Les règles pour faire respecter les principes de gestion sont également détaillées ;
- une convention sociale ou *dina* qui énumère, d'une manière précise, les activités autorisées (comme le prélèvement de bois pour la confection de cercueils) ou interdites (comme l'exploitation commerciale de ressources forestières) et les sanctions et amendes dont sont passibles les contrevenants ;
- les statuts de la FIMPIAFAMA qui fixent ses règles de composition et modalités de fonctionnement ;
- les procès-verbaux des réunions importantes relatives à la constitution de l'association et à la demande de transfert.

L'objectif de la FIMPIAFAMA, tel qu'il est mentionné dans la demande de transfert, est de transformer la forêt des sept lacs en site écotouristique.

3. L'activité écotouristique sur le site

En termes de curiosités écotouristiques, en sus des richesses biologiques endémiques à la zone²⁹, les visiteurs peuvent être séduits par l'authenticité des légendes des lacs, des grottes et de leurs interdits. Les écotouristes peuvent également assister à la cérémonie culturelle et cultuelle du *fisa*³⁰, qui est une manifestation artistique occasionnée par

²⁹ Parmi les espèces faunistiques, on pourrait citer les lémuriens, le crocodile, les chauves-souris, les caméléons, etc. En ce qui concerne les espèces floristiques, le site abrite de différentes plantes médicinales comme le *baudouinia* ou les *dioscoreacées*, etc. Voir WWF (2002).

³⁰ La traduction littérale est « jeu ».

l’inhumation définitive d’une dépouille mortelle³¹. Dans un sens, les visites d’étrangers contribuent à la pérennisation des cultures locales, mais elles pourraient également provoquer un « effet de jardin zoologique » (mentionné dans le tableau 2, voir *supra*) occasionné par l’absence d’interaction entre les touristes et les communautés locales.

On relève que la FIMPIAFAMA a instauré un droit de visite de 3 000 ariary (soit 1,2 euros)³² par touriste. Elle a également mis au point une organisation particulière pour les visiteurs qui doivent payer la moitié du droit lors de leur passage au perceuteur du premier village, celui de Mahaleotsy, et la seconde moitié à celui du village d’Ifanato après la visite du site. Pour d’aucuns, cette organisation serait inappropriée.

Dans les documents de l’association, il est mentionné que les fonds réunis dans chaque village vont servir à financer des projets de développement, notamment la construction d’écoles et le financement des salaires des instituteurs et/ou la réhabilitation des infrastructures routières. On note qu’à Mahaleotsy, la seule école primaire existante manque d’instituteurs et qu’Ifanato ne dispose d aucun établissement scolaire. Par ailleurs, la piste d’accès au site est en très mauvais état. Les véhicules tout terrain mettent plusieurs heures pour faire le trajet de 70 km de la ville de Tuléar au site des sept lacs.

En matière d’aménagement touristique, les deux villages gestionnaires et plus proches de l’entrée du site ne disposent pas véritablement d’infrastructures d’accueil aux normes, destinées à recevoir des touristes. À Ifanato en 1999, un opérateur local malgache, membre de la FIMPIAFAMA, a investi dans la construction d’une petite infrastructure de restauration et d’hébergement (« Chez Jean Claude »), comprenant six bungalows avec une capacité d’accueil de dix visiteurs. Sur le plan des règles d’hygiène, la construction est conçue selon des « normes locales »³³.

Le décompte des talons de tickets de droits de passage vendus, ou le montant des recettes inscrites dans le livre comptable, semble être la meilleure façon d’avoir une idée du nombre exact des visiteurs du site. Toutefois, cette procédure n’a pas toujours été possible parce que les deux perceuteurs des villages ne sont pas complètement disposés à

³¹ Après la construction de la tombe et de la confection du cercueil, la fête commence et peut durer quelques jours.

³² En 2004 et en 2005, un euro équivaut en moyenne à 2 500 ariary, nouvelle monnaie malgache dont l’entrée en vigueur date de juillet 2003. Un ariary équivaut à 5 FMG.

³³ Il n’y a pas d’électricité, ni d’eau courante. L’hôtel utilise l’eau de la rivière. Les sanitaires sont collectifs.

attendre les rares clients. Ils travaillent aux champs à l'instar d'autres villageois et quand ils perçoivent les droits de passage, il leur arrive d'oublier de les inscrire dans le livre comptable. Le seul moyen permettant d'estimer approximativement le nombre des visiteurs du site a été de compter le nombre de touristes ayant écrit dans le livre d'or du site d'hébergement « Chez Jean Claude ». Selon Brachet et Guinet (2004, p. 29) qui ont adopté la même démarche, le nombre d'écotouristes est de 58 en 1999, 170 en 2000, 98 en 2001, 50 en 2002, 71 en 2003, 20 à la date de juin 2004 (avant l'influence touristique de juillet, août et septembre). On retiendra alors que la fréquentation du site des sept lacs reste encore très faible³⁴.

4. Le site des sept lacs et le cycle vertueux de l'écotourisme

Nous allons tenter de vérifier les deux principales hypothèses sur lesquelles repose le modèle du cycle vertueux de l'écotourisme en les confrontant aux spécificités du site des sept lacs.

En ce qui concerne la première hypothèse sous-jacente à la création et à la distribution de revenus locaux, nos travaux de terrain ont montré l'existence de deux sources de revenus liés à l'écotourisme dans le site des sept lacs : celle relative à la création d'emplois et celle des droits de passage acquittés par les écotouristes. Toutefois, l'accès physique à notre zone d'étude est très difficile pendant la saison de pluies³⁵ : les activités touristiques sont saisonnières, elles ne constituent pas des activités principales génératrices de revenus.

Les emplois créés au sein des villages d'accueil constituent l'une des modalités de redistribution des dépenses touristiques (Chaboud *et al.*, 2004). De 1999 à 2004, ils ont été estimés au nombre de six. La petite infrastructure d'accueil pré-citée a engendré la création d'un emploi pour le responsable – qui assure les services auprès des clients – et un autre pour sa femme – qui travaille comme femme de chambre et cuisinière. La perception des droits de passage a généré deux emplois dans les villages de Mahaleotsy et d'Ifanato et deux autres ont été créés pour des activités de guides. Le nombre d'habitants des deux villages est estimé à 750 en 2003, ce qui donne un taux très faible de création d'emplois. Il est à noter que le chômage « n'existe pas » dans le monde rural à Madagascar. Nous ne sommes pas en mesure de fournir le taux de chômage dans cette zone ; sur les cartes d'identité nationale, tout le

³⁴ Ces statistiques doivent être reçues avec une grande précaution car elles ne sont pas exhaustives. Tous les visiteurs ne font pas étape « Chez Jean Claude » et les clients n'écrivent pas nécessairement dans le livre d'or.

³⁵ Cette période correspond à la basse saison touristique à Madagascar : elle commence au mois de novembre pour se terminer au mois d'avril.

monde est agriculteur ou éleveur. Cette situation laisse supposer que dans la région, chacun dispose d'un terrain de culture, du moins, est occupé à des activités agricoles³⁶. Les retombées économiques de l'écotourisme sur les communautés locales sont encore très limitées et ne sont pas reparties convenablement. D'une manière générale, elles profitent surtout à la famille du responsable de l'hébergement. À titre d'illustration, le chiffre d'affaires réalisé par cette structure d'hébergement en 2003 équivaut à 426 000 ariary (soit 302 euros en 2003). Le montant des salaires relatifs aux quatre autres emplois créés n'est pas connu mais les personnes concernées affirment qu'il est relativement faible.

La seconde source de revenus provient des droits de passage des touristes dans les villages de Mahaleotsy et d'Ifanato. Le livre de compte de l'association n'ayant pu être consulté, il n'est pas possible de disposer d'un montant précis. Toutefois, de 1999 (date du transfert de gestion des ressources naturelles de ce site) à 2003, le montant estimé par oral est de 140 000 ariary (soit 99 euros), somme qui serait dans les caisses des communautés locales. Cette somme n'est pas suffisante pour financer les projets initialement prévus dans la demande de transfert de gestion. Par ailleurs, si les communautés locales des deux villages ont participé aux processus de mise en place du transfert de gestion, elles restent peu impliquées dans la gestion et le développement des activités touristiques (manque de capacités, etc.).

Ni la première hypothèse, ni les conditions sous-jacentes, ne sont vérifiées sur le site des sept lacs.

La seconde hypothèse suppose que la création et la distribution des revenus locaux générés par les activités écotouristiques induisent une amélioration de l'environnement *via* des changements économiques, sociaux et institutionnels au niveau local. Sur le site des sept lacs, les enquêtes effectuées dans les villages ont montré qu'aux niveaux économique et social, ces mutations n'ont pas eu lieu, et la population locale ne se sent pas impliquée dans les activités touristiques, malgré les efforts déployés en matière de renforcement institutionnel³⁷. Contrairement à ce qui a été escompté, la population locale continue à pratiquer

³⁶ La pauvreté sévit fortement dans cette zone qui est régulièrement exposée aux aléas naturels tels que les cyclones, la sécheresse ainsi que les invasions acridiennes et les épidémies. En 2001, le revenu annuel moyen était de 291 US \$ par habitant à Madagascar ; 70 % des malgaches (80 % en milieu rural) vivaient au dessous du seuil de pauvreté.

³⁷ À titre d'exemple, le SAGE contribue à renforcer les capacités de la FKMB dans la promotion de l'écotourisme et la mise en place d'un parc naturel régional, projet qui remonte au début de l'année 2003. Jusqu'à maintenant, ce projet de parc naturel régional n'a pas été réalisé et les activités écotouristiques ont du mal à se développer.

des activités destructrices – activités extractives, comme la production de charbon de bois ou les cultures sur abattis-brûlis – ne correspondant pas à des modes de production soutenable. En 2004, des exploitants miniers ont trouvé un gisement important de saphir à l'intérieur du site et ont voulu s'installer, ce qui va à l'encontre de l'amélioration du statut des ressources naturelles et de la biodiversité du site. On ne constate pas encore de substitution d'activités destructrices par des activités plus respectueuses de l'environnement. Il y a une faible capacité locale à imposer des normes et des règles encourageant un usage durable des ressources naturelles, malgré le soutien de la FKMB (dont le président est le maire de la commune d'Ambohimahavelona) et des institutions de conservation.

En définitive, dans le site des sept lacs, les enquêtes ont montré que l'écotourisme n'engendrait pas actuellement de revenus conséquents pour les communautés locales, ni de changements significatifs relatifs aux comportements vis-à-vis de la conservation de la biodiversité.

B. Le cas du parc national de Ranomafana³⁸

1. Les particularismes du site

Le parc national de Ranomafana est l'un des quatre parcs nationaux³⁹ situés dans la province de Fianarantsoa. Il s'étend sur le territoire de sept communes : Ranomafana, Ambalakindresy, Morafeno, Tranovoy, Kelilalina, Tsaratanana, Vohimery. La forêt de ce parc a une particularité : elle est dense, humide, à vocation *sempervirens* ; autrement dit, c'est une forêt humide et verte toute l'année. Avec une superficie de 41 601 ha, elle fait partie du corridor forestier de Fianarantsoa. Ce parc est également connu pour son fort taux d'endémicité. Une espèce floristique a été découverte récemment, le *Vahimena*⁴⁰ qui caractérise Ranomafana par rapport à d'autres régions. Cette plante figure sur le logo du parc. Historiquement, le site de Ranomafana est devenu parc national en 1991, sur la base d'un statut particulier régi par le décret interministériel n° 91-250. Il a été géré par l'Institut for the Conservation of Tropical

³⁸ Cette étude est issue d'enquêtes réalisées au cours des mois de septembre et d'octobre 2004. Pour le détail des résultats obtenus, voir Andrianambinina (2004).

³⁹ Madagascar compte aujourd'hui 46 aires protégées dont cinq réserves naturelles intégrales, 18 parcs nationaux et 23 réserves spéciales. Seuls les parcs nationaux et les réserves spéciales sont ouverts aux touristes. Ce sont des espaces relativement peu dégradés où la plupart des activités (agricoles et forestières) sont proscrites, hormis l'écotourisme.

⁴⁰ Il s'agit d'une espèce de plante lianescente qui tend à occuper les espaces libres dans une formation primaire pour avoir le maximum de luminosité (Andrianambinina, 2004).

Environments (ICTE) de l'Université de Stony Brook, aux États-Unis. Sa gestion a été transférée à l'ANGAP en 1994. Il n'est pas possible de pénétrer dans le parc sans motif enregistré, ni d'y développer une exploitation agronomique, forestière ou minière.

2. L'activité écotouristique sur le site

Les activités de recherches scientifiques et écotouristiques sont aujourd'hui les principaux modes de valorisation du parc. Conçues pour préserver les éléments de diversité biologique, les aires protégées se présentent comme des vitrines très attrayantes pour les écotouristes. Au niveau national, en termes de fréquentation touristique nationale, Ranomafana tient la troisième place, après les sites d'Andasibe et d'Isalo⁴¹. En comparaison avec le site des sept lacs, le site de Ranomafana est largement développé en matière d'infrastructures d'accueil. En octobre 2004, les établissements d'hébergement et de restauration sont au nombre de dix. Ils sont détenus par des malgaches. La route nationale 27, reliant la ville de Fianarantsoa à la côte-est de Madagascar, traverse le parc. Le site est à proximité de la commune de Ranomafana, une petite ville relativement développée en terme d'infrastructures de base (écoles primaires et secondaires, centre de santé de base, etc.).

Les écotouristes et chercheurs paient des droits d'entrée et des frais de guide pour visiter le parc. Les DEAP (droits d'entrée dans les aires protégées), payés par les visiteurs, ont été initialement conçus pour appuyer financièrement les activités du réseau malgache des aires protégées. L'ANGAP, gestionnaire des droits de visites des aires protégées malgaches, suivant la décision de son conseil d'administration par délibération en date du 27 novembre 1992, a adopté le principe suivant de ventilation des recettes des DEAP : 50 % au profit de la population riveraine des aires protégées sous forme de financement de micro-projets (par exemple, projets d'adduction d'eau potable, de construction d'écoles, d'hôpitaux ou de barrages, ou encore petits projets agricoles),

⁴¹ De 1992 à 2002, le site d'Andasibe (superficie de 10 000 ha, site composé du parc national de Mantadia et de la réserve spéciale d'*Indri indri* d'Analamazaotra) a reçu 168 455 visiteurs, Isalo (superficie de 81 540 ha), 137 892, et Ranomafana, 81 341 (ANGAP, 2003). En 2003, le site d'Andasibe et le parc national de l'Isalo sont les plus visités avec respectivement un taux de fréquentation de 27 % et de 28 %, suivis du parc national de Ranomafana (16 %). Cette forte fréquentation peut s'expliquer par la relative facilité d'accès. En effet, Andasibe se situe seulement à 160 kilomètres de la capitale et est accessible tous les mois de l'année (y compris pendant la saison des pluies), le parc national de Ranomafana près de Fianarantsoa (accessible tous les mois de l'année ; seule une piste de 15 km pour accéder au parc rend le voyage délicat durant la saison des pluies) et enfin le parc national de l'Isalo est sur la route de Tuléar le long de la route nationale 7.

les 50 % restants étant utilisés pour couvrir les charges récurrentes de l'ANGAP (financières, salariales et d'entretien des parcs dont elle assure la gestion et la pérennité).

3. Le parc national de Ranomafana et le cycle vertueux de l'écotourisme

À l'instar de la démarche adoptée pour le site des sept lacs, nous allons tenter de vérifier les deux principales hypothèses sur lesquelles repose le modèle du cycle vertueux de l'écotourisme en les confrontant aux spécificités du site de Ranomafana.

En ce qui concerne la première hypothèse, la création et la distribution de revenus locaux ne sont pas négligeables. Celles-ci se manifestent à travers : (1) la création d'emplois, (2) la part des DEAP revenant aux structures associatives villageoises représentant les populations locales et (3) le versement des taxes de séjours touristiques à la commune.

Sur ce site, nos enquêtes ont permis de distinguer trois catégories d'emplois créés par les activités écotouristiques : les emplois directs, les emplois indirects et ceux induits.

Les emplois directs, ceux fournis par le secteur touristique proprement dit, renvoient à des emplois pourvus par des malgaches, créés par les établissements d'hébergement et de restauration, par la gestion du parc et l'accompagnement des touristes (activités de guide). En 2004, les dix infrastructures d'accueil ont employé 75 salariés permanents et 20 salariés saisonniers qui représentent 90 ménages dans l'ensemble. Le montant du salaire moyen mensuel est de 53 000 ariary (environ 21 euros). De plus, 33 guides ont été formés par l'ANGAP depuis 1991. Les guides stagiaires sont payés au tarif de 5 000 ariary (2 euros) la tranche de deux heures, les guides semi-professionnels, 6 000 ariary (2,4 euros), et les guides professionnels, 7 500 ariary (3 euros). Pendant la haute saison touristique, chacun travaille en moyenne quatre heures par jour et en période basse (de janvier à avril), chacun effectue au maximum quatre courses de guide de deux heures par mois. D'une manière générale, en moyenne dans l'année, avec les pourboires, les gains mensuels approximatifs des guides sont de 40 000 ariary (16 euros). Par ailleurs, parmi les emplois directs générés par les activités écotouristiques, l'ANGAP emploie 31 salariés pour la gestion du parc. 60 % des salariés sont originaires de la région et leur salaire mensuel moyen est de l'ordre de 200 000 ariary (80 euros). Il y a également des emplois créés par le musée et le centre VALBIO (Centre international de formation pour la valorisation de la biodiversité) pour lesquels nous manquons d'informations.

Les emplois indirects relèvent d'activités pouvant être rattachées indirectement au secteur touristique. Le développement du secteur hôtelier dans les zones périphériques du parc implique une demande accrue de produits de la terre, de la pêche et de l'élevage auprès des paysans riverains. À titre illustratif, un pêcheur d'écrevisses, fournisseur de certains hôteliers, affirme avoir réalisé, pendant la haute saison, un chiffre d'affaires moyen mensuel de 35 000 ariary (14 euros). Il y a également les métiers associés à la vente d'articles de souvenirs et de confection de produits artisanaux, dont le chiffre d'affaires moyen mensuel s'élèverait à 270 000 ariary (108 euros).

Les emplois induits, c'est-à-dire ceux résultant de l'apparition d'activités rendues nécessaires par la concentration d'une population vivant directement du tourisme, concernent différents services publics, la santé, l'éducation, etc. Pour le site de Ranomafana, ces emplois ne se concentrent pas dans le seul secteur touristique, mais leur développement est certainement renforcé par l'existence du parc et de ses activités.

La deuxième source de création de revenus locaux relève des DEAP perçus et réalloués aux populations locales. Les tarifs relatifs aux droits d'entrée varient selon les parcs et selon les types de visiteurs ; ils dépendent aussi du nombre de jours de visite. Pour le cas de Ranomafana, en 2005, un visiteur étranger acquitte par exemple 25 000 ariary (10 euros) pour une journée de visite, tandis qu'un visiteur malgache acquitte 1 000 ariary (80 centimes d'euros). Les cinéastes acquittent 200 000 ariary (80 euros) de droit d'entrée par personne et 5 000 000 ariary (2 000 euros) de droit de filmer. Les chercheurs étrangers acquittent 100 000 ariary (40 euros) tandis que, pour le même statut, les chercheurs nationaux acquittent 5 000 ariary (2 euros)⁴². Le montant des recettes relatives aux DEAP à Ranomafana représente chaque année des sommes conséquentes, ce qui a permis le financement de micro-projets bénéficiant aux communautés locales avoisinant le parc : depuis 1994, 234 micros-projets relatifs à l'élevage, à l'irrigation de petits périmètres etc., ont été réalisés. Le versement de 50 % des DEAP à destination des communautés locales n'est pas systématique et dépend de la forte motivation conservationniste des projets qui sont présentés par les membres des communautés et déposés pour examen auprès de la direction du parc puis à l'administration de l'aire protégée. Avant d'accepter de financer des micro-projets, l'ANGAP est sensible à l'existence des indicateurs de conservation. Par ailleurs, un nouveau système de gestion des DEAP a été mis en place. Depuis avril 2005, un comité appelé COSAP (Comité d'orientation et de suivi de l'aire protégée), constitué

⁴² Voir <http://www.parcs-madagascar.com/tarifs.htm>.

par plusieurs entités (membres de la société civile, maires, associations, etc.), est chargé de l'étude de la faisabilité et/ou de l'éligibilité des projets de développement local, de leur planification et de leur suivi, l'ANGAP et son administration intervenant en amont pour financer les projets sélectionnés.

La troisième source de revenus concerne les taxes de séjours reversées par les établissements d'hébergement à la commune de Ranomafana. En 2004, les touristes acquittent 2 500 ariary (un euro) par nuitée et, en 2003, la commune a reçu un versement de 282 000 ariary (112 euros).

D'une manière générale, les enquêtes réalisées ont permis de constater que le développement de l'écotourisme dans la zone a induit la création et la distribution de revenus locaux relativement significatifs et ressentis comme tels par les populations locales (Andrianambinina, 2004)⁴³. Dans les zones périphériques de Ranomafana, les changements économiques et sociaux ont commencé lors de la transformation du site en aire protégée. Depuis 1991, les populations environnantes ne peuvent plus continuer leurs activités destructrices de l'environnement. D'une certaine façon, cette situation oblige les acteurs locaux à développer des modes de production ne dépendant pas directement de l'exploitation de la ressource forestière du parc. Les revenus locaux générés par l'écotourisme ne font que renforcer et stabiliser l'assise de cette transformation productive, entamée depuis le changement du statut du parc⁴⁴.

La vérification de la seconde hypothèse repose sur la durabilité des modes de production existants, la substitution en faveur de nouvelles activités plus durables et le renforcement d'institutions capables d'imposer des normes et des règles permettant un usage durable des ressources naturelles et de la biodiversité.

On constate ici, que depuis la création du parc, des modes de valorisation respectueux de l'environnement se sont développés dans les zones périphériques, les principales activités génératrices de revenus étant l'agriculture, l'élevage et la pêche. À titre d'exemple, la culture de

⁴³ À un niveau national, cette impression est nuancée par Preuil (2005). Ce dernier souligne que, même pour les aires protégées malgaches assez populaires, les retombées socio-économiques restent finalement relativement succinctes au niveau local en comparaison des dépenses totales du visiteur pour son séjour. En 2001, 66 % des recettes de l'écotourisme sont réalisées en dehors des sites protégés (cette proportion pouvant être plus élevée) qui ne sont pas forcément des destinations en tant que telles mais seulement des escales ; environ 48 % des recettes revient au secteur de l'hôtellerie, 43 % au secteur des transports et 9 % aux activités de guide.

⁴⁴ Il est à noter qu'avant de devenir parc national, Ranomafana était une station forestière depuis 1927. Son ancien statut ne facilitait pas la protection du site contre les pressions anthropiques.

bananiers s'est beaucoup développée et la production a fortement augmenté (Andrianambinina, 2004). Cette région se trouve parmi les grands fournisseurs en bananes des villes de Fianarantsoa, d'Ambositra, d'Antsirabe et même d'Antananarivo. On observe à la fois l'instauration d'une plus grande durabilité des modes de production et une substitution en faveur d'activités respectueuses de l'environnement. Par ailleurs, le financement de micro-projets «verts» de développement local par l'ANGAP favorise également ces modes de production. Outre les appuis financiers octroyés par l'ANGAP, les villages situés dans les zones périphériques sont aussi assistés par le Programme de soutien au développement rural (PSDR) ou le Fonds d'intervention pour le développement (FID) qui finance des projets «respectueux de l'environnement» émanant de structures associatives.

Concernant le renforcement au plan institutionnel, l'adoption du statut de parc national, l'intégration du site dans le réseau national des aires protégées malgaches et la gestion par l'ANGAP semblent garantir une grande protection des éléments biologiques de la forêt de Ranomafana. Les règles de conduite vis-à-vis du parc sont ici connues par tous. Les activités autorisées et interdites dans les zones tampons et périphériques, les droits et obligations des différents acteurs, ainsi que les sanctions pour les éventuels contrevenants sont affichés et expliqués dans les villages.

Malgré la mise en place des dispositifs institutionnels et juridiques d'appui, on note encore l'existence d'infractions nuisibles à la conservation. Elles commencent à se raréfier mais certaines persistent. À titre illustratif, certains membres des villages aux alentours pénètrent illicitement à l'intérieur du parc pour exploiter une espèce de bambou afin de confectionner de l'emballage pour le *letchi*, alors que cette plante constitue l'alimentation d'une espèce de lémurien menacée de disparition, le *hapalemur*. Pour pallier ce genre d'atteintes, en sus des sanctions qui frappent le contrevenant, l'ANGAP identifie et défavorise l'ensemble de leurs villages et/ou commune d'appartenance au moment du financement de micro-projets. Il en va de même pour le traitement des dégradations relatives aux feux de végétations allumés autour du parc.

Les entretiens effectués auprès des différents responsables de l'ANGAP à Ranomafana et des responsables du centre VALBIO ont permis de déduire qu'il y a encore des efforts à entreprendre dans ce site, notamment en ce qui concerne la lutte contre les pressions humaines. D'une manière générale, toutefois, la situation commence à s'améliorer et à être qualifiée de satisfaisante. L'état de la biodiversité s'améliorerait, ce qui permettrait de favoriser la valorisation économique de ce parc par le développement de l'écotourisme et des activités de recherche.

En définitive, même s'il n'y a pas de véritable participation des populations locales à la gestion du parc (gestion assurée par l'ANGAP), le site de Ranomafana relève d'une expérience plutôt positive, car les revenus créés par les activités écotouristiques sont conséquents avec des retombées directes pour les populations locales et on constate des changements de comportements en faveur de la conservation.

Conclusion

D'une manière générale, en assurant la promotion de l'écotourisme, l'action des PED s'inscrit dans le champ du développement durable. L'enjeu consiste à résoudre les difficultés liées à la dégradation de l'environnement naturel et celles relatives à la lutte contre la pauvreté en monde rural. La littérature atteste de ce lien entre écotourisme et développement durable. Nous avons tiré les enseignements de deux études de cas à Madagascar à l'aide du modèle du « cycle vertueux » de Chaboud *et al.* (2004) : l'expérience écotouristique du site des sept lacs s'avèrerait plutôt « négative » et celle du site de Ranomafana plutôt « positive ».

Toutefois, le modèle de Chaboud *et al.* (2004) ne tient pas compte de certaines conditions nécessaires pour favoriser l'écotourisme : l'intérêt biologique des sites (ne devant pas être fortement dégradés), la qualité des infrastructures d'accueil et l'accessibilité conditionnent l'attractivité d'un site, et devraient intervenir en amont du développement touristique (tout en étant renforcés par ce dernier). Par ailleurs, la « participation » des communautés locales à la gestion d'un site n'implique pas nécessairement la réussite des initiatives : dans le cas de Ranomafana, il n'y a pas de réelle démarche participative, alors que l'écotourisme peut être considéré comme facteur de développement durable (sous l'angle de la conservation et du développement local) ; dans les initiatives communautaires, comme celle du site des sept lacs, où l'aspect participatif devrait être plus présent, l'écotourisme n'est pas pour autant considéré comme facteur de développement durable.

Malgré les doutes et les remises en question, nous pensons que l'écotourisme reste une piste riche à explorer pour concilier le développement local des PED et la protection de l'environnement.

Références

- ANDRIANAMBININA, D. (2004), « Aires protégées et gestion locale des ressources naturelles à Madagascar », Rapport de mission dans le complexe d'aires protégées de Fianarantsoa du 27 septembre au 06 octobre 2004, Actions thématiques interdépartementales de l'IRD, Effets sociaux, économiques et environnementaux des aires protégées : des aires protégées aux territoires de conservation, 2004-2006.

- ANGAP (2003), « Évaluation de l'impact économique des aires protégées », WWF, avril, 37 p.
- ASHTON, R. et ASHTON, P. (1993), « An Introduction to Sustainable Tourism (Ecotourism) in Central America », Passeo Pantera Ecotourism Program, Gainesville, Water and Air Research, Inc.
- BOO, E. (1990), « Ecotourism: the Potentials and Pitfalls », World Wildlife Fund, Washington D.C, 72 p.
- BOOKBINDER, M.P., DINERSTEIN, E., RIJAL, A., CAULEY, H. et RAJOURIA, A., (1998), « Ecotourism's Support of Biodiversity Conservation », *Conservation Biology*, 12, pp. 1399-1404.
- BRACHET, C. et GUINET, V. (2004), « Écotourisme et gestion communautaire des ressources touristiques sur les sites d'Anakao/Nosy Ve et de la forêt des sept lacs », Rapport de stage, Institut de géographie et d'aménagement régional de l'Université de Nantes, 126 p.
- BRANDON, K. (1996), « Ecotourism and Conservation: A Review of Key Issues », Environment Department Papers n° 033, The World Bank, Washington D.C., avril.
- BUCKLEY, R. (2003), *Case Studies in Ecotourism*, Wallingford, UK, CABI Publishing.
- BUDOWSKI, G. (1976), « Tourism and Environmental Conservation: Conflict, Coexistence or Symbiosis ? », *Environmental Conservation*, 3(1), pp. 27-31.
- CARRET, J.C. et LOYER, D. (2003), « Comment financer durablement les aires protégées de Madagascar ? », Notes et documents, n° 4, Agence française de développement, http://www.smbmada.net/documents/Durban_2003.pdf.
- CEBALLOS-LASCURÀIN, H. (1987), « Estudio de Prefectabilidad Socioeconómica del Turismo Ecológico y Anteproyecto Arquitectónico y Urbanístico del Centro del Turismo Ecológico de Sian Ka'an, Quintana Roo », étude réalisée pour SEDUE, Mexico.
- CEBALLOS-LASCURÀIN, H. (1996), *Tourism, Ecotourism and Protected Areas: The State of Nature-Based Tourism around the World and Guidelines for its Development*, UICN, Gland, Suisse.
- CHABOUD, C., MÉRAL, P. et ANDRIANAMBININA, D. (2004), « Le modèle vertueux de l'écotourisme : mythe ou réalité ? L'exemple d'Anakao et Ifaty-Mangily à Madagascar », *Mondes en développement*, vol. 32, n° 125, pp. 11-32.
- FOX, M. (1977), « The Social Impact of Tourism: A Challenge to Researchers and Planners », in Finney B.R. et A. Watson (eds.), *A New Kind of Sugar: Tourism in the Pacific*, Honolulu, East-West Technology and Development Institute, East-West Center, pp. 27-48.
- GOODWIN, H. (1996), « In Pursuit of Ecotourism », *Biodiversity and Conservation*, 5, pp. 277-291.
- GÖSSLING, S. (1999), « Ecotourism: A Mean to safeguard Biodiversity and Ecosystem Functions ? », *Ecological Economics*, 29, pp. 303-320.

- HALL, N., 2003, « Écotourisme, tourisme durable, tourisme responsable ou tourisme équitable ? », ERE (Éducation relative à l'environnement) de l'écotourisme, pp. 4-7, http://www.aqpere.qc.ca/ERE_ecotourisme.pdf.
- HONEY, M.S. (1999), *Ecotourism and Sustainable Development: Who Owns Paradise ?*, Washington D.C., Island Press.
- IRG, 1992, *Ecotourism: A Viable Alternative for Sustainable Management of Natural Resources in Africa*, International Resources Group, Washington D.C.
- KOCH, E. (2001), « Écotourisme : un bilan mitigé », Le courrier de l'UNESCO, juillet-août, http://www.unesco.org/courier/2001_07/fr/planet2.htm.
- LEQUIN, M. (2001), *Écotourisme et gouvernance participative*, Ste-Foy, Québec, Presse de l'Université du Québec.
- LINDBERG, K., JEREMY, E. et SPROULE, K. (1996), « Ecotourism Questioned: Case Studies from Belize », *Annals of Tourism Research*, 23(3), pp. 543-562.
- MILLER, K. (1978), « Planning national Parks for Ecodevelopment: Cases and methods from Latin America », vol. I et II, School of Natural Resources, Center for Strategic Wildland Management Studies, Université de Michigan.
- MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DU PLAN (1990), *Charte de l'environnement*, République démocratique de Madagascar, loi 90-033 du 21 décembre 1990.
- OMT-PNUE (2002), « Sommet mondial de l'écotourisme », World Tourism Organization, Madrid, 150 p.
- PNUD (2004), *Rapport mondial sur le développement humain 2004. La liberté culturelle dans un monde diversifié*, Paris, Economica.
- PREUIL, S. (2005), « L'écotourisme à Madagascar : une alternative économique réellement durable ? », mémoire de DEA, DEA Destin (Développement soutenable intégré), Université de Versailles Saint-Quentin-en-Yvelines.
- SCHEYVENS, R. (1999), « Ecotourism and the Empowerment of Local Communities », *Tourism Management*, 20, pp. 245-249.
- SOCIÉTÉ INTERNATIONALE DE L'ÉCOTOURISME (1991), « What is Ecotourism ? », définition reprise sur le site <http://www.ecotourism.org>.
- TARDIF, J. (2003), « Écotourisme et développement durable », *VertigO – La revue en sciences de l'environnement*, vol. 4, n° 1, pp. 1-11.
- TOURISME QUÉBEC (2003), « Écotourisme et tourisme de nature, orientations et plan d'action 2003-2008 », Direction du développement des produits touristiques, Québec (gouvernement du Québec), Tourisme Québec, 73 p.
- WEARING, S. (2001), *Volunteer Tourism: Experiences that make a Difference*, Wallingford, UK, CABI Publishing.
- WEAVER, D.B. (1998), *Ecotourism in the Less Developed World*, Wallingford, UK, CAB International.
- WILKIE, D. et CARPENTER, J.F. (1998), « Le tourisme peut-il aider à financer les aires protégées dans le bassin du Congo ? », Document de travail soumis à Oryx, <http://www.grandslacs.net/doc/1220.pdf>.

- WUNDER, S. (2000), « Ecotourism and Economic Incentives – An empirical Approach », *Ecological Economics*, 32, pp. 465-479.
- WWF (1995), « Ecotourism: Tool or threat ? », *Conservation Issues*, 2(3), pp. 1-10.
- WWF (2002), « Plan de la conservation de la biodiversité des forêts d'épineux de Madagascar », Programme Ala Maiky, Toliara, Madagascar.
- ZIFFER, K. (1989), « Ecotourism: The Uneasy Alliance », *Conservation International Working Papers on Ecotourism*, Washington D.C.

Andrianambinina Djohary, Froger G.

L'écotourisme, facteur de développement durable dans un contexte de mondialisation ? : le cas de Madagascar, 6.

In Froger G. (dir.). La mondialisation contre le développement durable ?

Bruxelles (BEL) : Presses Interuniversitaires Européennes-Peter Lang, 2006, p. 281-310. (EcoPolis (BEL)), 6. ISBN 90-5201-326-8; 978-90-5201-326-8